

RAPPORT SUR LA COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

État des lieux de la mise en œuvre dans les cantons de la compensation
des désavantages au degré secondaire II formation générale

Impressum

Titre de la version originale (D) «Bericht Nachteilsausgleich»

Rapport à l'intention de la CESFG sur l'état des lieux de la mise en œuvre dans les cantons de la compensation des désavantages au degré secondaire II formation générale

Berne, mai 2022

Éditeur:

ZEM CES (Centre suisse pour l'enseignement secondaire II et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II)

Autrice principale:

Simone Ambord

Autrice secondaire:

Evelyne Charrière

Concept:

CESFG

Les retours d'information doivent être adressés à: simone.ambord@zemces.ch

Table des matières

1.	Situation initiale	4
1.1	Contexte de la compensation des désavantages	4
1.2	Mandat de la CESFG au ZEM CES	4
1.3	Objectifs de l'état des lieux	4
2.	Méthode	5
3.	Analyse	6
3.1	Documents	6
3.2	Personnes responsables	8
3.3	Nombre de compensations des désavantages	8
3.4	Défis au niveau cantonal	9
3.5	Besoins au niveau cantonal	10
3.6	Besoins au niveau national	12
4.	Conclusion	14
5.	Perspectives	15
6.	Bibliographie	16
7.	Liste des figures	16
8.	Annexe	17

1. Situation initiale

1.1 Contexte de la compensation des désavantages

La compensation des désavantages désigne des mesures individuelles qui permettent d'éviter ou de compenser un désavantage dont est atteint un-e élève en raison d'un handicap diagnostiqué ou d'une déficience. Ces mesures englobent des adaptations formelles des conditions d'apprentissage ou d'examen, sans modification des objectifs d'apprentissage ou de formation.

La compensation des désavantages s'applique à tous les niveaux de formation, y compris à la formation professionnelle, ainsi qu'aux procédures d'admission et de qualification correspondantes. Les personnes vivant avec un «handicap» au sens juridique, c'est-à-dire selon la définition de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, art. 2, al. 1¹), ont droit à la compensation des désavantages.

1.2 Mandat de la CESFG au ZEM CES

Conformément au programme d'activités 2021-2024 de la CDIP et dans le cadre du concordat sur la pédagogie spécialisée, les questions sur la compensation des désavantages à tous les niveaux d'éducation (0-20 ans) doivent être abordées et traitées au sein des conférences spécialisées, réseaux et organes nationaux ou (inter)cantonaux, en particulier la CSSO, la CESFG et la CSFP. Le comité de la CSFP a adopté un projet à ce sujet l'année dernière.

Le 23 février 2022, la CESFG a mandaté le ZEM CES pour qu'il dresse un état des lieux de la mise en œuvre de la compensation des désavantages dans les cantons (p. ex. bases légales ou règlements, activités spécifiques, interlocutrices et interlocuteurs) et pour qu'il identifie les défis et les besoins auxquels les cantons sont confrontés. La suite de la procédure au niveau de la CESFG sera définie lors de l'assemblée générale de la CESFG le 15 juin 2022.

1.3 Objectifs de l'état des lieux

Dans le cadre de l'état des lieux, tous les responsables d'offices de l'enseignement secondaire II et/ou des offices de la formation professionnelle² ont été invités à répondre à une enquête en ligne. Les quatre thèmes suivants ont été abordés:

- Faire un état des lieux documenté des pratiques cantonales (documents de référence existants),
- Identifier les interlocuteurs/trices dans les cantons,
- Identifier les défis liés à la mise en œuvre de la compensation des désavantages au niveau cantonal,
- Identifier les besoins des cantons à l'échelon national et cantonal,

¹ https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr#art_2

² Ci-après les offices

2. Méthode

Dans le cadre de l'état des lieux, tous les responsables d'offices cantonaux de l'enseignement secondaire II et/ou des offices de la formation professionnelle ont été invités à répondre à une enquête en ligne sur la mise en œuvre de la compensation des désavantages dans les cantons (y compris la Principauté du Liechtenstein). L'enquête a eu lieu du 17 mars au 14 avril 2022. Sur les 27 responsables d'offices qui ont été contactés, 26 ont répondu à l'enquête. Cela correspond à un taux de réponse d'environ 96%.

Il faut noter que les réponses et/ou les méthodes varient selon la taille des cantons et/ou le nombre d'élèves dans les écoles secondaires supérieures. La taille différente des cantons entraîne des différences en ce qui concerne les besoins et les défis liés aux mesures de compensation des désavantages. Par exemple, certains cantons disposent de points de contact, d'autres non.

La méthode d'analyse qualitative de contenu selon Mayring (2007) a été utilisée pour analyser les champs réservés aux commentaires. L'objectif de cette méthode est de développer un système de catégories approprié et d'analyser les réponses à l'aide de ces catégories. Pour le présent rapport, le système de catégories a été déduit de manière inductive (c'est-à-dire pas sur une base théorique), à partir des données fournies (réponses des responsables d'offices).

3. Analyse

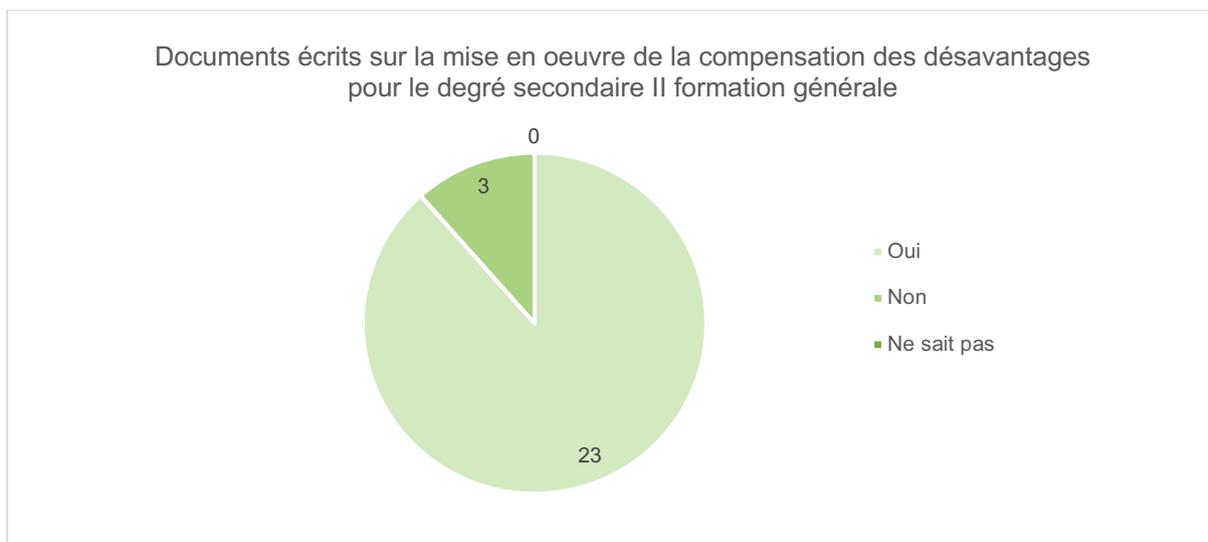
Ce chapitre présente les résultats de l'état des lieux. Les questions sont représentées dans les champs en gris.

3.1 Documents

Existe-t-il, au niveau cantonal, des documents écrits (p. ex. concepts, directives, règlements, etc.) dédiés à la mise en œuvre de la compensation des désavantages pour le degré secondaire II formation générale ?

Des documents écrits sur la mise en œuvre de la compensation des désavantages pour le degré secondaire II formation générale existent dans 23 cantons (figure 1).

Figure 1



Dans le cadre d'une analyse (Tableau 1), les documents remis ont été examinés sur la base des critères suivants: type de document, émetteur/trice et annexe.

Certains documents ont un caractère obligatoire (p. ex. directives, dispositions d'exécution, instructions), tandis que d'autres sont plutôt des descriptions ou des guides (p. ex. concept, présentation Powerpoint, guide).

Les émetteurs/trices de ces documents sont généralement les départements de l'éducation³, parfois les écoles cantonales. Certains participants à l'enquête ont ajouté des annexes aux documents «officiels», par exemple des plans de déroulement, des guides ou des formulaires.

³ Les départements de l'éducation désignent les départements cantonaux en charge de l'enseignement secondaire II formation générale. Étant donné que le nom des départements varie selon chaque canton, la désignation «départements de l'éducation» est employée dans ce rapport.

Tableau 1: Aperçu de l'analyse des documents

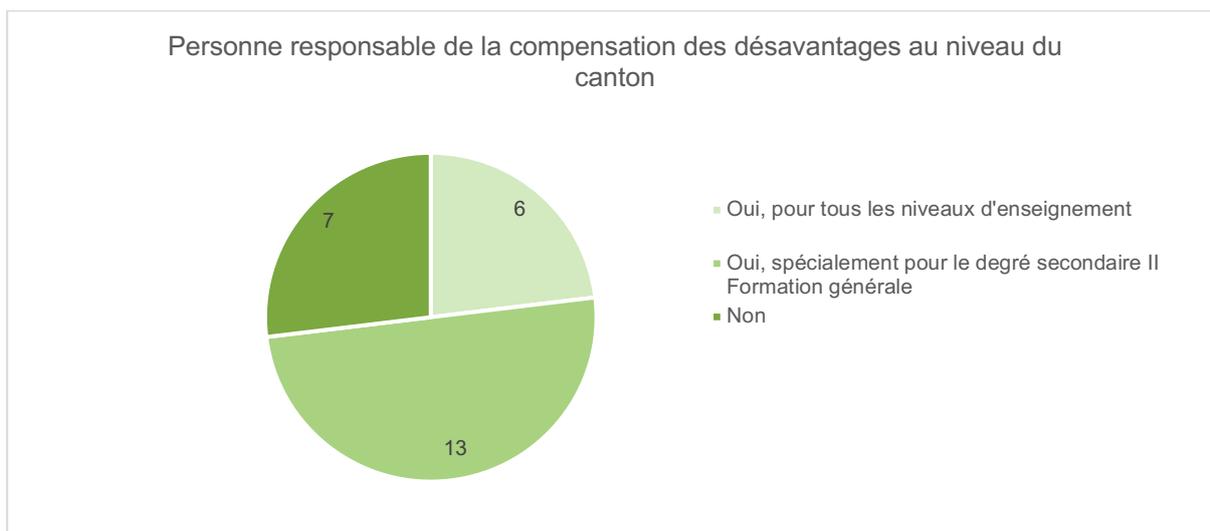
Canton	Type de document	Émetteur/trice	Annexe
AG	Disposition d'exécution	Département de l'éducation, de la culture et du sport	
AR	Instruction	École cantonale de Trogen	
BE	Directives	Direction de l'éducation et de la culture. Office de l'enseignement secondaire II et de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de déroulement - Aide-mémoire
BL	Guide	Direction de l'éducation, de la culture et du sport ainsi que la conférence des directrices et directeurs de gymnases et écoles de maturité	
BS	Directives	Département de l'éducation. Écoles primaires, écoles secondaires et formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Déroulement - Formulaire - Aide à la mise en œuvre
FL	Directives	Office scolaire de la Principauté du Liechtenstein	
FR	Marche à suivre	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2	
GR	Directives	Département de l'éducation, de la culture et de la protection de l'environnement	
LU	Aide-mémoire	Département de l'éducation et de la culture. Service Formation gymnasiale	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'informations
NE	Vademecum à l'attention des directions de lycées	Département de l'éducation et de la famille	
OW	Directives d'exécution	Département de l'éducation et de la culture	
SG	Manuel	Département de l'éducation	
SH	Règlement	École cantonale de Schaffhouse	
SO	Guide	Département de l'éducation et de la culture	
SZ	Aide-mémoire	Office des écoles secondaires et des hautes écoles	
TG	Directives	Office des écoles secondaires et des hautes écoles	
TI	Direttive	Dipartimento dell'educazione, della cultura et dello sport	
VS	Réunion avec présentation Powerpoint	Département de l'économie et de la formation	- Modèle
ZG	Guide	Direction de l'éducation et de la culture. Office des écoles secondaires supérieures et de la haute école pédagogique	
ZH	Concept cadre	Direction de l'éducation du canton de Zurich. Office de l'enseignement secondaire II et de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Guide

3.2 Personnes responsables

Y a-t-il, au niveau du canton, une personne responsable de la compensation des désavantages ?

Dix-neuf cantons ont une personne qui est responsable du thème de la compensation des désavantages. Dans treize cantons, cette personne est spécialement responsable du degré secondaire II formation générale (figure 2).

Figure 2



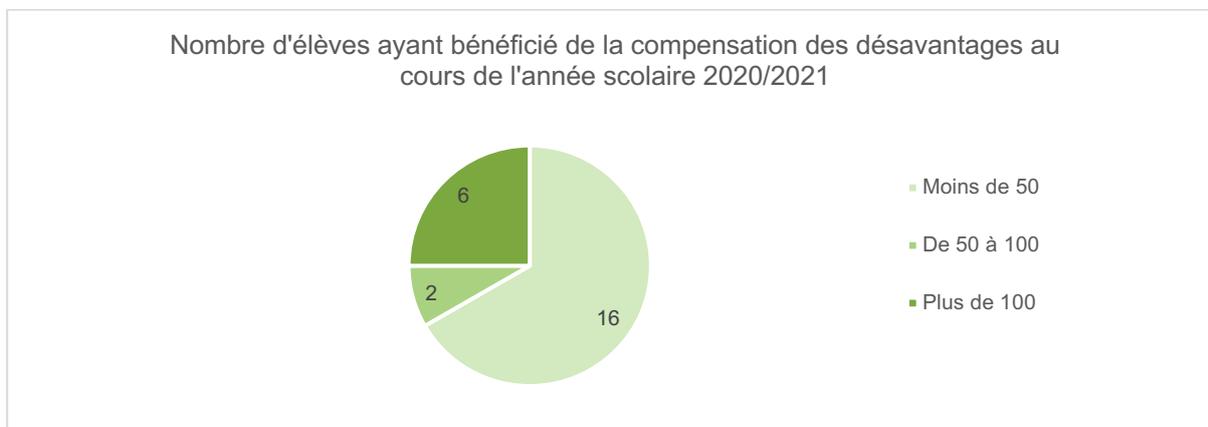
3.3 Nombre de compensations des désavantages

Combien d'élèves du degré secondaire II formation générale ont bénéficié d'une compensation des désavantages dans le canton au cours de l'année scolaire 2020/21 ?

Le plus souvent, les responsables d'offices ont indiqué que moins de 50 élèves du degré secondaire II formation générale ont bénéficié d'une compensation des désavantages dans le canton au cours de l'année scolaire 2020/21 (figure 3)⁴.

⁴ On observe, pour cette question, une forte dispersion dans les réponses: de 2 à 1600.

Figure 3



3.4 Défis au niveau cantonal

Quels sont, d'après vous, les défis au niveau cantonal à propos du thème de la compensation des désavantages dans le degré secondaire II formation générale ?

La Figure 4 présente le système de catégories utilisé dans la question relative aux défis en lien avec le thème de la compensation des désavantages dans le degré secondaire II formation générale.

Plusieurs défis ont été identifiés au niveau cantonal. Les responsables d'offices ont à plusieurs reprises indiqué que l'**augmentation des cas** représentait un défi. Ce dernier se traduit par la charge administrative qui en découle et par la mise en œuvre de la compensation des désavantages rendue plus complexe (surtout pour les directeurs/trices d'école et les enseignant-e-s), toujours en raison de l'augmentation des cas. Cette dernière entraîne aussi une augmentation de la complexité.

Le manque de **ressources** est souvent mentionné. Ce problème est perceptible dans différents contextes, notamment avec l'augmentation des cas et de leur complexité, et avec la charge de travail à laquelle sont confrontés à la fois les enseignant-e-s et les directeurs/trices d'école dans la mise en œuvre de la compensation des désavantages.

Les lacunes de connaissances en lien avec le thème de la compensation des désavantages sont un autre défi soulevé par les personnes interrogées. Cette situation est constatée à la fois chez les enseignant-e-s et chez les directeurs/trices d'école. On note aussi une certaine incertitude à propos de la définition des mesures et des responsabilités. Cela se manifeste notamment dans une mise en œuvre et une pratique non harmonisées de la compensation des désavantages. Pour ces raisons, la création de **points de contact cantonaux** est un besoin qui a été exprimé à plusieurs reprises.

Les personnes interrogées ont également précisé que les **directives harmonisées** entre les niveaux d'enseignement et entre les écoles du même degré constituaient un autre défi. Dans ce cadre, le traitement équitable en matière de compensation des désavantages entre les écoles et aussi entre les différents degrés a été un autre défi souligné, tout comme l'harmonisation des mesures appliquées et/ou la mise en place d'une pratique uniforme. En prévision d'une pratique uniforme, le défi consiste d'une part à mettre en place des directives et des **normes** pour tous les échelons de l'enseignement et, d'autre part, à préserver l'**individualité**.

Figure 4



3.5 Besoins au niveau cantonal

Quels sont vos besoins au niveau cantonal à propos du thème de la compensation des désavantages dans le degré secondaire II formation générale ?

La Figure 5 présente le système de catégories utilisé dans la question relative aux besoins cantonaux en lien avec la compensation des désavantages dans le degré secondaire II formation générale.

D'une part, les personnes interrogées ont exprimé le besoin de disposer de davantage de **temps** et de **ressources** financières. Elles ont également souligné qu'il était nécessaire d'adapter en conséquence les ressources du fait de l'augmentation de la charge de travail.

Au niveau cantonal, un **point de contact neutre, spécialement dédié au thème de la compensation des désavantages**, est un besoin exprimé. Les personnes interrogées souhaitent disposer d'un point de contact neutre d'une part pour que les écoles puissent bénéficier d'un soutien pour élaborer des mesures de compensation des désavantages adaptées aux élèves. D'autre part, un point de contact neutre doit être en mesure d'apporter des connaissances spécialisées (médicales, juridiques, etc.).

L'échange de connaissances et d'expériences est aussi un besoin exprimé par les personnes interrogées. Le souhait de voir la création d'une plateforme d'échanges sur la compensation des désavantages et qui se réunirait une fois par an a été exprimé. Le public cible serait en particulier les interlocuteurs/trices de la compensation des désavantages dans les écoles. Les personnes interrogées mentionnent aussi la nécessité de **sensibiliser les enseignant-e-s** en raison des lacunes

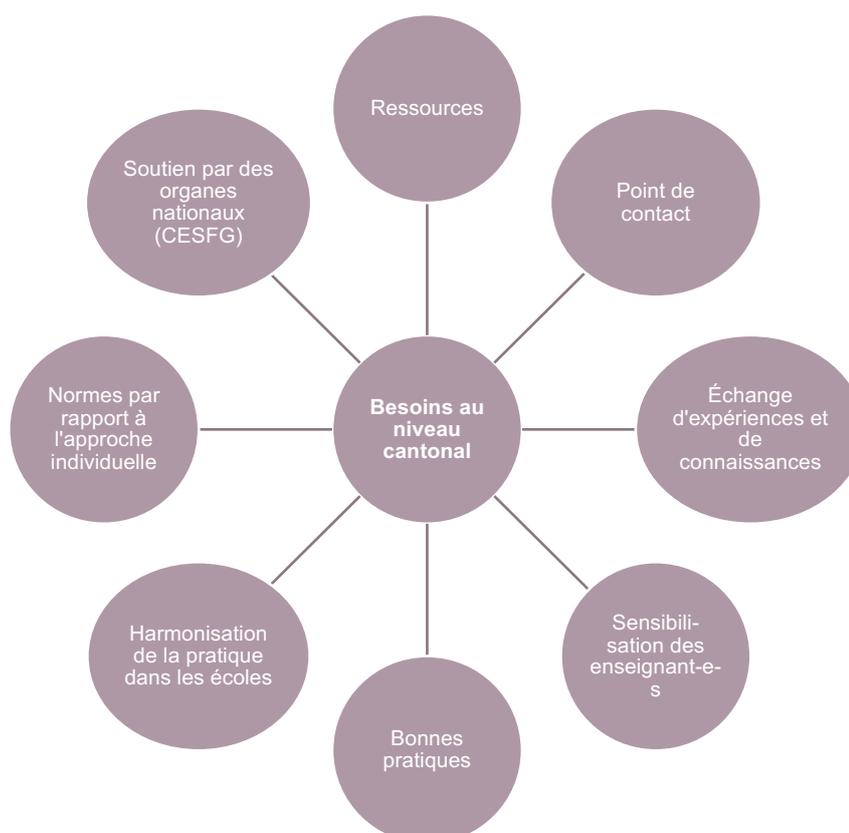
de connaissances sur le thème de la compensation des désavantages. Les enseignant-e-s devraient si possible déjà être sensibilisés à ce thème dans le cadre de leur formation de base.

Le besoin d'établir une liste des **bonnes pratiques** a aussi été mentionné. Elles sont considérées par les personnes interrogées comme des instruments utiles. Les personnes interrogées estiment par exemple qu'il serait utile de créer une liste des méthodes d'action possibles ou, de manière générale, de documenter les bonnes pratiques.

Certain-e-s responsables d'offices ont exprimé le souhait d'une **pratique harmonisée de la compensation des désavantages** dans toutes les écoles. Ils/elles souhaitent aussi un perfectionnement des directives cantonales en vigueur afin de définir des normes. Toutefois, une marge de manœuvre suffisante doit être laissée pour permettre un traitement au cas par cas. Les responsables d'offices souhaitent que des adaptations soient apportées aux directives notamment en raison de la hausse des cas de trouble du spectre de l'autisme (TSA), de trouble de déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH) et de trouble du déficit de l'attention (TDA).

Concernant le thème de la compensation des désavantages, les responsables d'offices souhaiteraient bénéficier d'un **soutien par des organes nationaux** comme la CESFG. Dans ce contexte, les compétences de base en première langue et en mathématiques sont notamment mentionnées.

Figure 5



3.6 Besoins au niveau national

Quels sont vos besoins au niveau national à propos du thème de la compensation des désavantages dans le degré secondaire II formation générale ?

La figure 6 présente le système de catégories utilisé dans la question relative aux besoins nationaux en lien avec le thème de la compensation des désavantages dans le degré secondaire II formation générale.

Le besoin de **recommandations nationales et/ou de valeurs indicatives nationales** a été exprimé. Les recommandations nationales sur la compensation des désavantages telles qu'elles existent dans la formation professionnelle ont été citées à titre d'exemple. Une personne interrogée était d'avis que des valeurs indicatives nationales sont certes nécessaires, mais qu'elles ne pourront pas être aussi complètes pour le degré secondaire II formation générale que pour la formation professionnelle. Les personnes interrogées ont aussi précisé qu'une fiche informative pour les personnes atteintes d'un handicap serait utile dans le degré secondaire II formation générale.

Dans la catégorie «Recommandations/valeurs indicatives nationales», le besoin exprimé est une **interprétation uniforme, à l'échelle de la Suisse, du principe de compensation des désavantages**. Une interprétation identique dans toute la Suisse est souhaitée dans les différents niveaux. L'accent est mis d'une part sur une interprétation uniforme dans tous les degrés de formation de l'enseignement secondaire II et d'autre part sur des mesures et une mise en œuvre harmonisées de la compensation des désavantages. Des personnes interrogées ont précisé que dans la formation initiale professionnelle, les associations professionnelles élaborent des normes et/ou des compétences centrales.

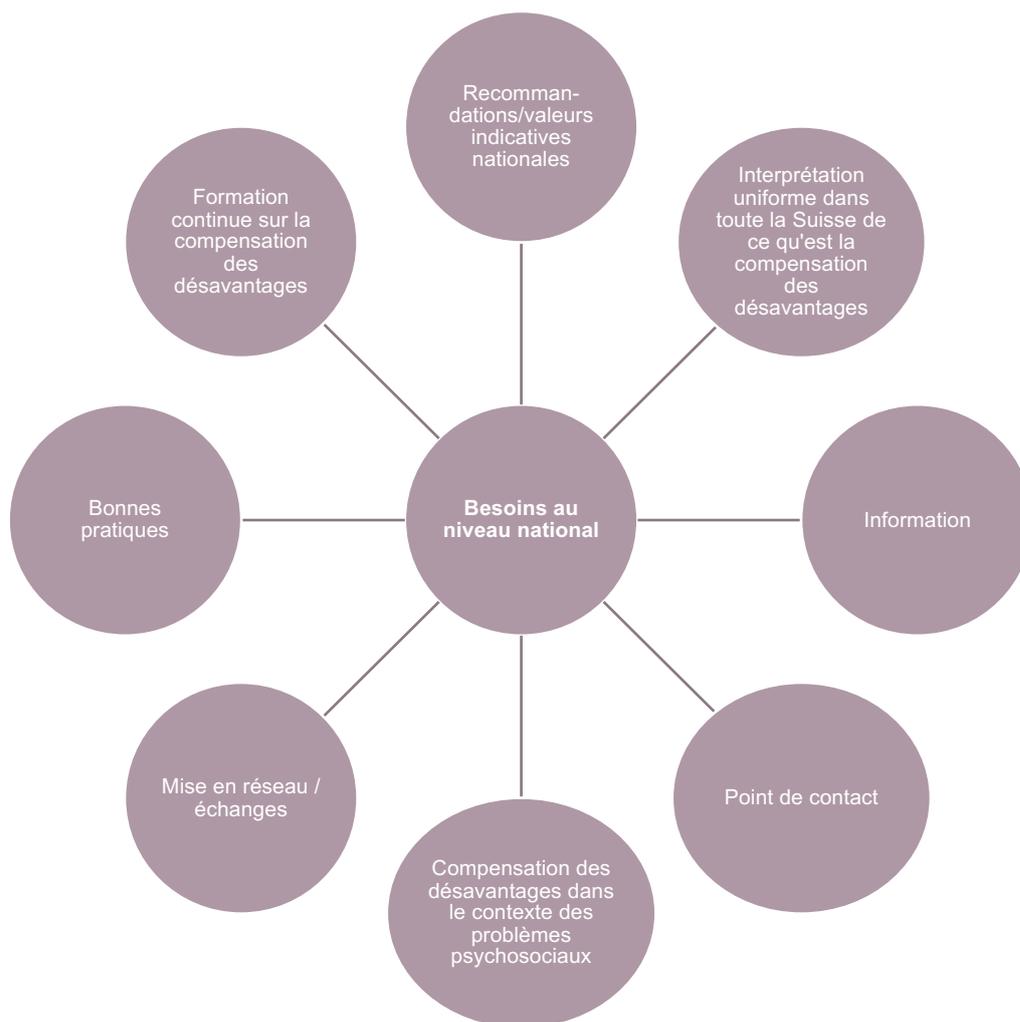
Le souhait d'avoir davantage d'**informations** sur la compensation des désavantages a également été exprimé. Ce souhait s'est manifesté à un niveau supérieur, et appelle à un renforcement du travail explicatif. D'autre part, la création d'un site Internet regroupant toutes les informations importantes sur le thème de la compensation des désavantages est souhaitée. Les personnes interrogées ont aussi mentionné que les parents devraient être informés de la compensation des désavantages (notamment à propos de la différence entre la compensation des désavantages dans le degré secondaire II et dans l'école obligatoire). La désignation d'un interlocuteur ou d'une interlocutrice responsable, qui serait le **point de contact** pour toutes les demandes d'explications sur des cas individuels, est souhaitée. Un autre souhait a également été exprimé, celui de mettre en place un échange international, notamment en ce qui concerne la manière de prendre en charge les **handicaps psychiques et sociaux** (par exemple les symptômes de stress liés au Covid).

De manière générale, les personnes interrogées expriment un besoin de **mise en réseau et d'échange d'expériences au niveau national**. Dans une moindre mesure, un autre souhait exprimé concerne la définition de **bonnes pratiques** (exemples de documents spécifiques pour les directives ou liste des bonnes pratiques).

L'enquête fait ressortir un besoin de **formation continue**, car des lacunes de connaissances existent chez les enseignant-e-s et les directeurs/trices d'école. Des mesures de sensibilisation au thème de la compensation des désavantages sont donc souhaitées. Le besoin de formation continue sur le thème

de la compensation des désavantages et la numérisation est notamment exprimé en vue d'une pratique harmonisée à l'échelle nationale. Les personnes interrogées estiment aussi que les formations continues doivent également offrir un regard sur la recherche et aborder la pratique dans les différents cantons.

Figure 6



4. Conclusion

Ce chapitre présente les résultats de cet état des lieux par rapport aux objectifs.

Le **premier objectif** était de dresser un état des lieux des **pratiques au niveau cantonal**.

Vingt-trois cantons disposent de documents écrits sur la mise en œuvre de la compensation des désavantages pour le degré secondaire II formation générale au niveau national.

Dix-neuf cantons disposent d'une personne qui est responsable du thème de la compensation des désavantages au niveau cantonal.

Dans treize cantons, cette personne est spécialement responsable du degré secondaire II formation générale.

Dans la majorité des cas, les responsables d'offices ont précisé qu'au cours de l'année scolaire 2020/21, moins de 50 élèves du degré secondaire II formation générale ont bénéficié de la compensation des désavantages. Il faut noter que ce chiffre varie fortement selon l'année scolaire et la taille du canton.

Le **deuxième objectif** était d'identifier **tous les interlocuteurs et interlocutrices dans les cantons**. Le Tableau 2 contient la liste des personnes en charge de la compensation des désavantages à l'échelon cantonal.

Le **troisième objectif** était axé sur les **défis** liés à la mise en œuvre de la compensation des désavantages au niveau cantonal. Les défis suivants ont été identifiés: il apparaît dans les résultats que les responsables d'offices sont confrontés à une hausse du nombre de cas. Cette hausse s'accompagne aussi d'une augmentation de la complexité des cas. Un problème de ressources à différents niveaux a également été identifié, en particulier dans la mise en œuvre de la compensation des désavantages par les enseignant-e-s et les directeurs/trices d'école. La question qui se pose est de savoir si cette «surcharge» a un rapport avec les lacunes de connaissances sur la compensation des désavantages. Si tel est le cas, les réponses des personnes interrogées montrent qu'un point de contact ou un interlocuteur/trice au niveau cantonal que l'on pourrait consulter pour des questions de ce type, fait défaut.

Il serait utile de prévoir des directives harmonisées afin d'économiser les ressources et aussi de garantir un traitement équitable entre toutes les écoles et tous les élèves. Les normes permettent de réduire la charge administrative. De plus, grâce à des normes, les mesures dédiées à la compensation des désavantages peuvent être définies relativement rapidement. Toutefois, la définition des mesures s'appuyant sur les normes ne doit pas négliger la prise en compte de l'individualité de l'élève. Il s'agit en effet d'un facteur essentiel à l'efficacité des mesures de compensation des désavantages.

Le **quatrième objectif** concernait les **besoins** au niveau cantonal et national. Les résultats montrent que les besoins exprimés sont en partie identiques au niveau cantonal et national. On déplore, tant sur le plan cantonal que national, l'absence de point de contact pouvant aider les écoles dans la

recherche de mesures adaptées et qui pourrait être consulté pour toute question spécifique sur la compensation des désavantages⁵.

Les personnes interrogées souhaitent aussi une harmonisation de la pratique et/ou une interprétation uniforme de la compensation des désavantages pour les écoles (au moins dans un même canton). Au niveau national, les recommandations sur la compensation des désavantages telles qu'elles existent dans la formation professionnelle sont souvent citées comme exemple. Les personnes interrogées souhaitent une interprétation uniforme de la compensation des désavantages mais elles attachent aussi une grande importance à ce que les normes définies laissent une marge de manœuvre suffisante pour répondre aux besoins individuels des élèves.

Tant sur le plan cantonal que national, on constate un besoin d'informations à propos de la compensation des désavantages. Les connaissances spécialisées font défaut, tout comme une forme d'échange de savoir et d'expériences. De même, la mise en réseau semble insuffisamment pratiquée. Les personnes interrogées notent un manque de sensibilisation des enseignant-e-s au thème de la compensation des désavantages et souhaitent par conséquent que l'accent soit mis sur la formation continue.

Au niveau cantonal, les personnes interrogées estiment qu'il serait utile que les cantons puissent s'appuyer sur des organes nationaux comme la CESFG pour la compensation des désavantages.

5. Perspectives

L'état des lieux a permis d'identifier quelques défis et besoins, tant au niveau cantonal que national. La question est de savoir dans quelle mesure le thème de la compensation des désavantages sera traité à l'avenir au niveau national. Les questions suivantes se sont posées dans le cadre de l'analyse:

- Quelle voie la CESFG souhaite-t-elle suivre concernant les valeurs indicatives et/ou les recommandations nationales ?
- Comment parvenir à une pratique uniforme entre les écoles ?
- Comment les lacunes de connaissances identifiées à propos de la compensation des désavantages peuvent-elles être comblées ?
- Comment les enseignant-e-s et directeurs/trices d'école peuvent-ils être sensibilisés à une attitude intégrative ?
- Quel rôle doivent jouer les institutions spécialisées et compétentes dans ce domaine, comme le CSPS, le ZEM CES et la CDIP ?

⁵ Le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) conseille et accompagne les autorités, les professionnel-le-s et le public intéressé par des questions ayant trait à l'éducation, au développement et à l'intégration des personnes en situation de handicap et présentant des besoins éducatifs particuliers. Informations supplémentaires: <https://www.szh.ch>

6. Bibliographie

Mayring P. (2007): Qualitative Inhaltsanalyse. Grundlagen und Techniken, Weinheim.

7. Liste des figures

Figure 1	6
Figure 2	8
Figure 3	9
Figure 4	10
Figure 5	11
Figure 6	13

8. Annexe

Tableau 2: personnes responsables de la compensation des désavantages à l'échelon cantonal

Canton	Nom, prénom	E-mail	Fonction
AG	Schwank Claude	claud.schwank@ag.ch	Directeur suppléant Section enseignement secondaire II dans le Département de l'éducation, de la culture et du sport
AI	Ebneter Andrea	andrea.ebneter@ed.ai.ch	Service de psychologie scolaire d'Appenzell I.Rh.
AR	Keller Bena Weber-Klose Daniela Geiger Lukas	bena.keller@kst.ch daniela.weber@kst.ch lukas.geiger@kst.ch	Vice-rectrice KST Vice-rectrice KST Vice-recteur KST (école cantonale de Trogen)
BS	Muchenberger-Gebauer Andrea	andrea.muchenberger@bs.ch	Directrice du service spécialisé «Promotion et intégration», département de l'éducation du canton de Bâle-Ville
BE	Voelgyi Marcella	marcella.voelgyi@be.ch	Service Écoles secondaires supérieures, office du 2 ^e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne
FL			Groupe de travail Compensation des désavantages, office scolaire du Liechtenstein
FR	Reidy Aebischer Ursula	ursula.reidyaebischer@fr.ch	Cheffe de service adjointe
GE	Cantin Florence	florence.cantin@etat.ge.ch	Responsable du secteur du suivi des élèves à besoins spécifiques
GR	Just Brodbeck Regina	regina.just@ahb.gr.ch	Directrice du service Enseignement secondaire II de l'office de formation supérieure du canton des Grisons
OW	Moser Francesca	francesca.moser@ow.ch	Responsable d'office
SH	Roth Detlef	detlef.roth@kanti.sh.ch	Vice-recteur de l'école cantonale SH
SO	Buchmeier Liliane	liliane.buchmeier@dbk.so.ch	Directrice écoles professionnelles et écoles secondaires supérieures
SG	Koller Marcel	marcel.koller@sg.ch	Collaborateur de l'état-major juridique
TI	Mattia Mengoni	mattia.mengoni@ti.ch	Capo Sezione della pedagogia speciale
UR	Keller Anuar	anuar.keller@ur.ch	Responsable d'office pour les services de conseil

Canton	Nom, prénom	E-mail	Fonction
VD	Chollet Sylvain	sylvain.chollet@vd.ch	Adjoint à la direction générale de l'enseignement postobligatoire / Office de l'enseignement gymnasial
VS	Ebenegger Vincent	vincent.ebenegger@admin.vs.ch	Délégué à la santé du canton
ZH	Mueller Dagmar	dagmar.mueller@mba.zh.ch	Directrice Prévention et Sécurité
ZG	Bernhard Karin	karin.bernhard@zg.ch	Office des écoles secondaires supérieures et de la haute école pédagogique Collaboratrice scientifique